

Frais de scolarité

2026-2027

	Préscolaire	Primaire	Secondaire
Demande d'admission	50 \$	50 \$	50 \$
Frais d'inscription ou de réinscription (non remboursables)	200 \$	200 \$	200 \$
Droits de scolarité ¹ (services éducatifs)	7 050 \$	4 510 \$	5 335 \$
Frais accessoires obligatoires ²	685 \$	1 080 \$	970 \$
Ordinateur portable (un achat pour tout le secondaire)	—	—	1 500 \$ approx.
Plan d'intervention (le cas échéant) ³	—	150 \$	200 \$
Surveillance (accueil, midi, départ)	900 \$	900 \$	—
Association des parents	30 \$	30 \$	30 \$
Matériel et fournitures scolaires ⁴	—	20 \$ à 85 \$	10 \$ à 75 \$
Options artistiques ⁵	—	5 \$ à 115 \$ (5 ^e et 6 ^e année seulement)	30 \$ à 250 \$
Secourisme / Auto-défense	—	—	70 \$ à 85 \$
Don pour le parc immobilier (facultatif)	200 \$ (ou plus)	200 \$ (ou plus)	200 \$ (ou plus)
Don pour la Fondation du Collège (facultatif)	150 \$ (ou plus)	150 \$ (ou plus)	150 \$ (ou plus)

(1) Le Collège se réserve le droit de réviser ce montant si les subventions gouvernementales sont moindres que prévu.

(2) Pour l'encadrement des élèves, la prime d'assurance-accident, le matériel divers, le réseau informatique, l'utilisation du portail et son application mobile, l'entretien des infrastructures, l'agenda scolaire.

(3) Applicable aux élèves qui nécessitent des mesures spéciales pour des besoins particuliers d'apprentissage.

(4) L'achat de certains manuels, fascicules, cahiers d'activités et fournitures.

(5) Coût variable selon l'option choisie.

Options au primaire : arts plastiques, théâtre et harmonie.

Options au secondaire : arts plastiques, art dramatique, arts médiatiques, danse et musique.

Frais non couverts

Les frais liés aux activités parascolaires, voyages scolaires (non obligatoires), service de garde (préscolaire et primaire), ateliers de francisation (préscolaire et primaire) ou autres services facultatifs auxquels l'élève est dûment inscrit s'ajoutent à ces montants et sont à la charge des parents. De même, l'uniforme scolaire, les manuels scolaires et le matériel didactique, les repas et le transport sont aux frais des parents.